FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Annexe II directive (CE) 1907-2006
ŒNOBOIS ŒNOFRESH GRANULAR

Date: 14/05/2012 Ind. Rev: 0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance / préparation : **Œnobois Œnofresh Granular**
1.2 Utilisation de la substance / préparation : morceaux de bois de chêne destinés à la vinification exclusivement. Produit soumis à règlementation.
1.3 Identification de la société / entreprise :
LAMOTHE-ABIET Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS
33610 CANEJAN-FRANCE
Tel: 05.57.77.92.92 Fax: 05.56.86.40.02
-1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence: Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80.
ORFILA 01 45 42 59 59

2 . IDENTIFICATION DES DANGERS.

Produit stable dans des conditions normales d'utilisation.
R42 : Peut provoquer des difficultés respiratoires par inhalation des poussières
R11 : En cas d'incendie, ce produit est inflammable.

3 . COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Morceaux de bois de chêne, d'origine QUERCUS

4. PREMIERS SECOURS

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
S22 : Ne pas respirer les poussières
S25 : En cas de contact avec les yeux : rincer à l'eau
S63 : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

5 . MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utiliser tout type d'extincteur. En cas d'incendie, le produit est inflammable et peut dégager des fumées acres et irritantes.
Port d'un masque obligatoire pour les intervenants.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Protection individuelle : pas de protection individuelle.
- Protection pour la protection de l'environnement : ramasser le produit à la pelle.
Laver à grande eau les résidus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation : port des lunettes et d'un masque à poussières recommandé.
- Stockage: Dans son emballage d'origine à l'abri de l'air et de l'humidité.
Ne pas stocker sur des palettes bois traitées.
Stocker sur des palettes plastiques dans son emballage d'origine ;
Ne pas conserver en dehors de son emballage d'origine ;
Ne pas stocker dans des locaux aux charpentes bois traitées ;
Ne pas stocker proche de produits chimiques,de solvants ou tout autres produits pouvant dégager des odeurs.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

Protections respiratoires: masque à poussières recommandés de type P1
Mesure d'hygiène : éviter la formation de poussière.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Reprendre les indications mentionnées dans la Fiche Technique.

10 . STABILITE ET REACTIVITE
Stabilité: produit stable aux températures usuelles de stockage.
Conditions à éviter : humidité, manque d'aération du local.
Dangers de décomposition : la combustion entraine lémission de fumées acres et irritantes tels que oxydes de carbone et azote.

11 . INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
Produit non toxique dans les conditions normales d'utilisation.
Le contact des poussières avec les yeux et les voies respiratoires peut provoquer des irritations.

12 . INFORMATIONS ECOLOGIQUES
Ecotoxicité: en l'état, ce produit ne présente aucun risque spécifique pour l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMIATION
Se référer aux dispositions locales en vigueur en matière de décharge.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
Produit non concerné par les réglementations du transport des matières dangereuses.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES
Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquettage des matières dangereuses.
Se conformer à toute autre disposition nationale en vigueur.

16 - AUTRES DONNEES
Les informations portées sur cette fiche de sécurité sont considérées, à la date de publication, comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.
Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.
« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »